Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2022-388** **17/05/2022**

Date de mise en application : 31/12/2022
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : recrutement sans concours d'un adjoint technique dans la branche d'activité « techniques agricoles ».

Destinataires d'exécution
SGCD - MTE Administration centrale Services déconcentrés Établissements d'enseignement technique agricole Établissements d'enseignement supérieur agricole Opérateurs publics sous tutelle du MAA Pour information : CGAAER IGAPS Organisations syndicales

Résumé : Recrutement sans concours pour pourvoir un poste d'adjoint technique dans la branche d'activité « Agriculture – Techniques agricoles » au sein de l'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Wallis et Futuna.

Contact pour ce recrutement sans concours :

Bureau des concours et des examens professionnels
Suivi par : Héléna DELQUIGNIES
Téléphone : 01 49 55 48 55
Mèl : helena.delquignies@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture : à partir du 19 mai 2022.
Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 9 juin 2022 (cachet de La Poste faisant foi).

Textes de référence :
Code général de la fonction publique ;

Code de la recherche et notamment son article L421-3 ;

Décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
Décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C dans la fonction publique de l'État ;

Décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Arrêté du 9 mai 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques des administrations de l'État au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Un recrutement sans concours d'un adjoint technique est organisé pour pourvoir un poste d'adjoint technique dans la branche d'activité « Agriculture – Techniques agricoles » au sein de l'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Wallis et Futuna.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ce recrutement est ouvert à tous publics.

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'Etat ou des autres collectivités publiques.

Ils peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants,
- s'ils n'ont pas subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants,
- s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Pour être nommés, les lauréats doivent fournir les justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus. Ils sont nommés fonctionnaires et accomplissent un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si les services ont donné satisfaction, ils sont titularisés.

CALENDRIER

Les inscriptions ont lieu à partir du **19 mai 2022**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **9 juin 2022** (cachet de La Poste faisant foi).

Le modèle de dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante :

https://www.concours.agriculture.gouv.fr.

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'attention de la chargée de concours, Mme Héléna DELQUIGNIES, à l'adresse suivante :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Secrétariat général – Service des ressources humaines
SDDPRS – Bureau des concours et des examens professionnels
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

La commission de sélection se réunira **à partir du 13 juin 2022** afin de sélectionner les dossiers des candidats qui seront retenus pour l'entretien.

L'audition des candidats retenus pour cet entretien se déroulera **à Wallis et Futuna à partir du 14 juin 2022**.

La sélection définitive est opérée à l'issue des entretiens.

Les résultats seront consultables sur le site des concours du ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

https://www.concours.agriculture.gouv.fr/.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera adressé en **1 exemplaire**.

Le modèle du dossier de candidature est téléchargeable sur Internet à l'adresse suivante : https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/.

Il doit être complété par :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitæ détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Le candidat peut joindre tout justificatif qu'il estime utile.

En cas d'impossibilité d'utiliser Internet pour télécharger le modèle de dossier, le candidat adressera une demande au service indiqué ci-dessus pour obtenir un dossier papier.

Tout dossier parvenu au ministère de l'agriculture et de l'alimentation avec un cachet de La Poste comportant une date postérieure au 9 juin 2022 ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Les renseignements relatifs à ce recrutement peuvent être obtenus par mail à l'adresse suivante :
helena.delquignies@agriculture.gouv.fr.

La Sous-directrice des relations sociales et du développement des compétences

Virginie FARJOT